

**AVIS EMIS PAR LE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ACADÉMIQUE**

**lors de la réunion du CHSCTA du 4 juin 2018**

AVIS 1	SUITES DONNÉES PAR L'ADMINISTRATION
<p><i>Les membres du CHSCT demandent que met en place l'Administration pour soutenir les collègues PsyEN mis en difficulté par le changement de leur statut, de leurs missions voire de leur affectation ?</i></p> <p><i>Avis voté à l'unanimité.</i></p>	<p>Suite à la création du nouveau corps des Psychologues de l'éducation nationale et de la gestion académique des carrières des agents, les mesures suivantes ont été prises depuis la rentrée 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une gestionnaire dédiée à la gestion des Psy-EN au sein du bureau DIPE 3 du rectorat de Lyon depuis la rentrée 2017. Mise en place d'une collaboration avec les 3 DIPER départementales pour faciliter la gestion des personnels détachés.</li> <li>➤ Audiences et entretiens individuels :           <p>Audiences le 19/12/2017 (délégation FNEC FP FO), et le 05/02/2018 (délégation SNES FSU), concernant entre autre la mise en place du nouveau corps, le régime indemnitaire, le circuit de gestion, la formation, le matériel mis à disposition...</p> <p>Audience le 08/03/2018 (délégation de Psy-EN stagiaires) concernant les recours suite aux résultats du mouvement inter-académique.</p> <p>Entretiens individuels le 05/07 et 09/07/2018 à la demande de Psy-EN stagiaires n'ayant pas obtenu de poste sur l'académie de Lyon au mouvement inter-académique.</p> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Préparation d'un vademecum pour la rentrée 2018</li></ul> <p>Réalisation d'un livret sur le nouveau corps des Psy-En à l'attention aussi des biens des agents que des services de gestion.</p> <p>Une première version a été présentée aux organisations syndicales le 28 juin à l'occasion d'une CAPA afin qu'ils puissent formuler des remarques et observations.</p> <p>Une première diffusion du vademecum à l'ensemble des Psy-En devrait intervenir début septembre 2018.</p>
--	---